



Le cinq juin deux mille vingt-six à onze heures, les membres du conseil municipal de la commune de VILLY LE PELLOUX se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales le 28/05/2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 6

Nombre de Conseillers représentés : 3

Présents : Mme BOETTNER Charlotte, Mme CHAMPION Olivia, Mr DIDOLLA Philippe, Mme FURGET Isabelle, Mr MEUNIER Pierre, Mme QUINTON-LAUDADIO Léa, Mr SAINT Pascal, Mr ROCHER Baptiste, Mr VERNEY Jean-Paul

Absents ayant donné procuration :

Mr BAILLON Joseph à Mr VERNEY Jean-Paul

Mme LEGER Elisabeth à Mme FURGET Isabelle

Mme VILLARET Odile à Mme BOETTNER Charlotte

Mme JAFFRELOT-HEUDE Constance et Elisabeth LEGER sont excusées.

Madame Olivia CHAMPION est nommée secrétaire de séance.

2026-32	ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DANS LE CADRE DES ELECTIONS SENATORIALES
---------	--

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que le nombre de délégués et de suppléants à désigner est déterminé en fonction du seuil de population de la Commune,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 284, le nombre de délégués à élire est fixé à trois dans les conseils dont l'effectif légal est de quinze membres,

CONSIDERANT que le nombre de suppléants est de trois quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à cinq,

CONSIDERANT que les délégués et les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément sur une même liste paritaire,

CONSIDERANT la candidature de la liste « Charlotte BOETTNER »,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats de l'élection :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 12
- Nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Nombre de suffrages obtenus pour la liste « Charlotte BOETTNER » :



A obtenu :

- La liste « Charlotte BOETTNER » : 12 voix

Le conseil municipal PROCLAME élue la liste « Charlotte BOETTNER » selon le rang ci-après indiqué :

Liste Charlotte BOETTNER

Titulaires :

- 1 - **BOETTNER** Charlotte Dominique, féminin, 391 route de la Combe à Villy-le-Pelloux, née le 22/12/1976 à Paris 14eme
- 2 - **SAINT** Pascal Gérard, masculin, 203 route de la Coudraz à Villy-le-Pelloux, né le 08/11/1962 à Laon
- 3 - **VILLARET** Odile Marie France, féminin, 43 rue du Centre à Villy-le-Pelloux, née le 04/07/1980 à Annecy

Suppléants :

- 4 - **VERNEY** Jean-Paul, masculin, 1 lotissement du Trévilly à Villy-le-Pelloux, né le 12/11/1966 à Annecy-le-Vieux
- 5 - **FURGET** Isabelle Catherine Danielle, féminin, 548 route des Charres à Villy-le-Pelloux, née le 18/03/1962 à Châtellerault
- 6 - **MEUNIER** Pierre Georges Emile, masculin, 241 route du Martinet à Villy-le-Pelloux, né le 28/02/1959 à Annecy.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Olivia Champion

Certifié exécutoire le : 09/06/26

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Affiché/Publié le : 09/06/2026

Transmis en préfecture le : 09/06/2026

Certifié exécutoire le : 09/06/2026

LE MAIRE

Charlotte Boettner

